



Réservation d'un emplacement pour
Le vide grenier ou la brocante junior organisé
A La Maison des Aînés
Boulevard St Vincent à Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Samedi 16 septembre 2017 de 9h à 17h

Installation à partir de 7h

Contact : Pôle Vie de La cité

Renseignements Téléphonique uniquement : 04.75.04.55.87

Bulletin à retourner en

Mairie – Place Castellane – Guichet Unique

26130 Saint-Paul-Trois-Châteaux

BULLETIN D'INSCRIPTION

Vide Grenier

ou

Brocante Junior

Nom :

Prénom :

Nom du Représentant Légal Prénom :

Autorise l'enfant : Age : Classe de :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél Dom. * : Tél. Port * :

E-mail. * : * obligation de renseigner un des 3 champs

Tarif de l'emplacement : maximum 4 mètres

5 € * Pour la Brocante Junior

10€ * Pour le Vide Grenier

(*) Il est à noter : qu'il ne pourra être fait aucun remboursement quelles que soient les raisons invoquées. (Sauf en cas de pluie si la manifestation est annulée)

Le bulletin d'inscription doit être retourné au plus tard : le 10 septembre 2017
(Sous réserve des places disponibles) à l'adresse de l'organisateur.

Accompagné de :

- ✚ copie de votre carte d'identité recto / verso
- ✚ du chèque libellé au nom de « La France et la Vie »
(Association caritative/sociale choisie par le Conseil Municipal Jeunes parmi les associations de Saint Paul Trois Châteaux)
- ✚ une liste condensée des objets mis à la vente

Un reçu vous sera envoyé dès la réception du chèque, du bulletin d'inscription dûment complété et du règlement signé.

La participation est réservée aux particuliers dans la limite de 2 vide-greniers dans l'année civile
Article L310-2 du Code de commerce modifié par la loi (loi 2008 – 776 du 4 août 2008 article 54).

1 – Le bulletin d’inscription doit être retourné complet au plus tard **le 9 septembre** (sous réserve des places disponibles) à l’adresse de l’organisateur.

Accompagné de :

- ✚ copie de votre carte d’identité recto / verso
- ✚ du chèque libellé au nom de « **La France et la Vie** » (Association caritative/sociale choisie parmi les associations de Saint Paul Trois Châteaux).
- ✚ une liste condensée des objets mis à la vente

2 – Aucun matériel ne sera fourni - Vous avez la possibilité d’amener des tables, chaises, parasols...

3 – Aucun stationnement n’est permis sur les emplacements « herbeux » qui se trouvent tout le long du chemin piétonnier, ni sur les trottoirs adjacents. **Tout véhicule stationné sur ces endroits pourra faire l’objet d’une verbalisation ainsi qu’une mise en fourrière.** Un parking est à votre disposition à environ 200 m.

4 – Sur place buvette et sandwichs.

5 – Il est interdit de vendre notamment : des animaux de compagnie, de la boisson, des produits alimentaires. Les Jouets et **jeux d’enfants sont exclusivement réservés à la brocante junior**

6 - Les objets exposés seront sous la responsabilité de leur propriétaire.

7 – Les exposants sont responsables des dommages qu’ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens et marchandises d’autrui.

8 – La collectivité décline toute responsabilité pour les dommages corporels ou matériels (objets cassés, volés..) et pour les litiges éventuels lors des ventes ou échanges.

9 - Les exposants devront veiller à ne pas dépasser avec leur marchandise les limites de leur emplacement.

10 – Les exposants devront respecter les règles en vigueur sur la commune ainsi que l’environnement et **laisser leur emplacement propre après leur départ** (tel qu’ils l’ont trouvé à leur arrivée - *sous peine de se voir refuser un emplacement l’année n+1*).

11 – Aucune réservation ne sera faite par téléphone.

12 – L’installation se fera à partir de 7h. Le site devra être libéré et propre à 18h30. En aucun cas, l’exposant ne devra remballer avant 18h.

13 – Aucun vendeur professionnel ne sera accepté.

Je soussigné(e) Déclare participer au vide grenier de la Joie de Vivre à Saint Paul Trois Châteaux le Dimanche aout 20..... en qualité d’exposant particulier. D’avoir pris connaissance de toutes les modalités énoncées plus haut et certifie sur l’honneur que tous les objets que je propose à la vente sont ma propriété et qu’ils n’ont pas été achetés dans le but de la revente au vide grenier ou toutes autres brocantes.

Fait en 2 exemplaires dont un à remettre signé à l’organisateur le matin de la manifestation.

Le :
Signature,